

Ressources budgétaires pour la saison 2001/2002 - Fixation de divers tarifs

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs qui sont valables pour la saison 2001/2002, soit du 1^{er} septembre 2001 au 30 juin 2002.

I - Installations sportives municipales, équipements sportifs et de loisirs, animation sportive

Sur avis favorable de la Commission Municipale des Sports, réunie le 8 juin 2001, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs ci-après pour la saison 2001/2002 qui sera marquée par le passage à l'euro au 1^{er} janvier 2002. Un souci de lisibilité pour les usagers, et un souci de facilité d'usage pour le personnel affecté aux caisses des équipements de loisirs (piscines et patinoire) ont guidé la réflexion des élus de la Commission des Sports.

Pour les installations nautiques et la patinoire, la cohérence entre la contribution du contribuable et la participation de l'utilisateur a été confirmée par la Commission des Sports, à savoir :

. pour les tarifs «adultes», 60 % du coût pris en charge par l'utilisateur et 40 % pris en charge par le contribuable,

. pour les tarifs «jeunes», 60 % du coût pris en charge par le contribuable et 40 % pris en charge par l'utilisateur.

Il est à noter que pour certains tarifs, le passage à l'euro au 1^{er} janvier 2002, se traduira par une diminution dans le but d'adopter des tarifs qui n'entraîneraient pas trop de complications dans le rendu de monnaie.

	Saison 2000-2001	Saison 2001-2002		% augment.
	F	F	€	
1 - Installations sportives municipales				
Etablissements scolaires de Besançon, collèges et lycées publics et privés : redevance horaire				
- Gymnases	58,00	58,50	8,92	0,86
- Terrains	39,00	39,50	6,02	1,28

	Saison 2000-2001	Saison 2001-2002		% augment.
	F	F	€	
2 - Plage de Chalezeule				
. Entrée adulte	16,00	16,40	2,50	2,50
. Abonnement Adulte (10 entrées)	117,00	118,07	18,00	0,91
. Tarif scolaires, étudiants, jeunes travailleurs jusqu'à 18 ans et militaires du contingent munis de leurs cartes	11,50	11,81	1,80	2,70
. Abonnement (scolaires, étudiants ... 10 entrées)	74,00	74,78	11,40	1,05
. Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	gratuité	gratuité	gratuité	-
. Leçon de natation individuelle, durée 30 mn	25,00 + entrée	25,00 + entrée	3,81 + entrée	-
. Leçon de natation groupée, durée 30 mn (5 personnes maximum)	20,00 + entrée	20,00 + entrée	3,05 + entrée	-
. Leçon de natation collective, durée 30 mn (10 personnes maximum)	12,00 + entrée	12,50 + entrée	1,91 + entrée	4,17
. Campeurs du terrain de Besançon-Chalezeule, à raison d'une entrée par jour et par personne	gratuité	gratuité	gratuité	-
. Militaires de la place (en groupe)	430,00 de l'heure	440,00 de l'heure	67,08 de l'heure	2,33
. A titre exceptionnel, il pourra être délivré des entrées gratuites lors d'animations proposées à la piscine	gratuité	gratuité	gratuité	

	Saison 2000-2001	Saison 2001-2002		% augment.
	F	F	€	
3 - Piscine Mallarmé				
ENTREES				
. Tarif de base (adulte)	19,00	19,50	2,97	2,63
		à partir du 1.01.2002	2,95	1,84
. Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants militaires du contingent, soirées à thème avec animation spéciale, groupes à partir de 10 personnes)	12,50	13,00	1,98	4,00
		à partir du 1.01.2002	1,95	2,32

	Saison 2000-2001		Saison 2001-2002		% augment.
	F	F	F	€	
CARTES 10 ENTREES					
. Tarif de base	147,00	148,00	22,56		0,68
. Tarif réduit	96,00	97,00	14,79		1,04
SCOLAIRES					
- Elèves des Ecoles Primaires de Besançon	gratuité	gratuité	gratuité		
- Elèves des Lycées, Collèges de Besançon et des Ecoles Primaires de l'Agglomération (entrée seule)	10,00	10,20	1,55		2,00
- Elèves des Ecoles Primaires de l'Agglomération (entrée apprentissage de la natation)	20,00	20,33	3,10		1,65
LECONS HEURES «PUBLIC» (durée 30 mn)					
. Individuel	25,00	25,00	3,81		-
	+ entrée	+ entrée	+ entrée		
. Groupe (5 personnes maximum)	20,00	20,00	3,05		-
	+ entrée	+ entrée	+ entrée		
. Collectif (10 personnes maximum)	12,00	12,50	1,91		4,17
	+ entrée	+ entrée	+ entrée		
LECONS HORS HEURES «PUBLIC» (durée 30 mn)					
. Individuel	25,00	25,00	3,81		1,33
	+ 12,50	+ 13,00	+ 1,98		
. Groupe (5 personnes maximum)	20,00	20,00	3,05		1,54
	+12,50	+ 13,00	+ 1,98		
. Collectif (10 personnes maximum)	12,00	12,50	1,91		4,08
	+ 12,50	+ 13,00	+ 1,98		
AQUAGYM					
. Découverte (1 séance)	40,00	41,00	6,25		2,50
. Carte 10 séances	350,00	355,00	54,12		1,43
. 3 ^{ème} trimestre (base tarifaire par séance pour les abonnements)	35,00	35,50	5,41		1,43
BASSIN COMPLET (pour 1 heure)					
. Tarif de base	900,00	920,00	140,25		2,22
. Tarif réduit	450,00	460,00	70,13		2,22
LIGNES D'EAU (pour 1 heure)					
. Tarif de base	117,00	119,00	18,14		1,71
. Tarif réduit	59,00	60,00	9,15		1,69
COMPETITIONS DU CLUB LOCAL DE NATATION (dans la limite de trois organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)					
	gratuité	gratuité	gratuité		
	gratuité	gratuité	gratuité		
	800,00	800,00	121,96		
	1,00	1,00	0,15		
	11,50	11,50	1,75		
BEBES DAUPHINS					
SECHE-CHEVEUX					
BONNET DE BAIN					
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la Piscine «Mallarmé»					

	Saison 2000-2001	Saison 2001-2002		% augment.
	F	F	€	
4 - Piscine La Fayette				
ENTREES :				
. Tarif de base (adulte)	26,00	26,25	4,00	0,96
. Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants, militaires du contingent, soirées à thème avec animation spéciale, groupes à partir de 10 personnes)	18,00	18,50	2,82	2,78
	à partir du 1.01.2002		2,80	2,05
CARTES 10 ENTREES				
. Tarif de base	200,00	205,00	31,25	2,50
. Tarif réduit	136,00	137,00	20,89	0,74
GROUPES (minimum 10 personnes ou sur dérogation)				
. Tarif de base adultes	20,00	20,50	3,13	2,50
. Tarif de base enfants	13,60	13,70	2,09	0,74
SCOLAIRES				
- Elèves des Ecoles Primaires de Besançon	gratuité	gratuité	gratuité	
- Elèves des Lycées, Collèges de Besançon et des Ecoles Primaires de l'Agglomération (entrée seule)	10,00	10,20	1,55	2,00
- Elèves des Ecoles Primaires de l'Agglomération (entrée apprentissage de la natation)	20,00	20,33	3,10	1,65
LECONS HEURES «PUBLIC» (durée 30 mn)				
. Individuel	25,00	25,00	3,81	-
	+ entrée	+ entrée	+ entrée	
	20,00	20,00	3,05	-
. Groupe (5 personnes maximum)	+ entrée	+ entrée	+ entrée	
	12,00	12,50	1,91	4,17
. Collectif (10 personnes maximum)	+ entrée	+ entrée	+ entrée	
AQUAGYM				
. Découverte (1 séance)	40,00	41,00	6,25	2,50
. Carte 10 séances	350,00	355,00	54,12	1,43
. 3 ^{ème} trimestre (base tarifaire par séance pour les abonnements)	35,00	35,50	5,41	1,43
BASSIN COMPLET (pour 1 heure)				
. Tarif de base	1 210,00	1 220,00	185,99	0,83
. Tarif réduit	605,00	610,00	92,99	0,83
LIGNES D'EAU (pour 1 heure)				
. Tarif de base	210,00	215,00	32,78	2,38
. Tarif réduit	105,00	107,00	16,31	1,90
EVEIL MATINAL de 8H à 9H15 le mardi et le jeudi				
	17,00	17,05	2,60	0,29
COMPETITIONS DU CLUB LOCAL DE NATATION (dans la limite de trois organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)				
	gratuité	gratuité	gratuité	
ENFANTS DE MOINS DE 4 ANS accompagnés par un adulte				
SECHE-CHEVEUX	gratuité	gratuité	gratuité	
BONNET DE BAIN	1,00	1,00	0,15	
	11,50	11,50	1,75	
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la Piscine «La Fayette»	gratuité	gratuité	gratuité	

	Saison 2000-2001		Saison 2001-2002		% augment.
	F	F	€		
5 - Patinoire La Fayette					
ENTREES :					
- Patineur adulte	26,00	26,25	4,00	0,96	
- Enfant ou adolescent (jusqu'à 18 ans)	18,00	18,50	2,82	2,78	
		à partir du 1.01.2002	2,80	2,05	
. Carte 10 entrées «Adultes»	200,00	205,00	31,25	2,50	
. Carte 10 entrées «Jeunes»	136,00	137,00	20,89	0,74	
. Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	gratuité	gratuité	gratuité		
. Location patins (public ou clubs)	18,00	18,50	2,82	2,78	
		à partir du 1.01.2002	2,80	2,05	
. Visiteurs adultes ou parents accompagnateurs qui ne patinent pas	Gratuité	Gratuité	Gratuité		
. Associations, groupes de jeunes, établissements scolaires en séances publiques (entrée + location) minimum 10 personnes	25,00	25,50	3,89	2,00	
. Accompagnateurs 1 pour 10 sauf dérogation pour établissements spécialisés	gratuité	gratuité	Gratuité		
Scolaires :					
. Scolaires accompagnés (maternelles)	10,00	10,00	1,52	-	
Entrée + Location	29,00	29,00	4,42	-	
Forfait 4 entrées	18,00	18,00	2,74	-	
. Scolaires accompagnés (autres) entrée + location	53,00	53,00	8,08	-	
Forfait 4 entrées	340,00	340,00	51,83	-	
. Coût horaire location glace pour tests USEP	27,00	28,00	4,27	3,70	
. Affûtage					
		à partir du 1.01.2002	4,25	3,25	
. Lacets	14,00	15,00	2,21	3,57	
		à partir du 1.01.2002	2,20	3,07	
. Match hockey benjamins, minimes, cadets (sélections ou clubs extérieurs)	1 400,00	1 400,00	213,43	-	
. Match hockey seniors (sélections ou clubs extérieurs)	1 500,00	1 500,00	228,67	-	
Coût horaire location glace aux clubs bisontins (en cours de saison) (hors séances publiques)	220,00	220,00	33,54	-	
Location journalière pour manifestation exceptionnelle (Spectacle, Holiday on Ice ...)	22 000,00	22 500,00	3 430,10	2,27	
Location glace (2 heures) aux comités d'entreprises sauf vacances scolaires	2 200,00	2 250,00	343,01	2,27	
Location glace (2 séances) aux comités d'entreprises (en séances publiques).	3 500,00	3 550,00	541,19	1,43	
	les 2 séances	les 2 séances	les 2 séances		
. Location horaire aux clubs ou ligues extérieurs pour entraînements ou stages	480,00	485,00	73,94	1,04	
. Location horaire au club bisontin de hockey pendant la période estivale (août et début septembre)	290,00	295,00	44,97	1,72	
. Location horaire aux clubs bisontins de patinage pendant la période estiv. (août et début sept.) minimum 10 pers	27,00	27,50	4,19	1,85	
	/patineur	/patineur	/patineur		
. Location mensuelle surfaceuse à privé	6 000,00	6 000,00	914,69	-	
. A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la Patinoire «La Fayette».	gratuité	gratuité	gratuité		
Proposition : location patins le dimanche matin (pendant la saison) et les séances du 1^{er} mai à la date de fermeture		gratuité		nouveau	

	Saison 2000-2001	Saison 2001-2002		% augment.
	F	F	€	
6 - Animation sportive municipale				
. ECOLES MUNICIPALES DE SPORTS de septembre à juin, pour :	225,00	228,00	34,76	1,33
- les Bisontins	113,00	114,00	17,38	0,88
	à partir du 1.01.2001	à partir du 1.01.2002	à partir du 1.01.2002	
- les habitants de l'agglomération	265,00	270,00	41,16	1,89
	133,00	135,00	20,58	1,50
	à partir du 1.01.2001	à partir du 1.01.2002	à partir du 1.01.2002	
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles	355,00	363,00	55,34	2,25
	178,00	181,50	27,67	1,97
	à partir du 1.01.2001	à partir du 1.01.2002	à partir du 1.01.2002	
. STAGES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES (unidisciplinaires ou omnisports), de septembre à juin, pour :	46/jour	46,5/jour	7,09/jour	1,09
- les Bisontins	56/jour	57/jour	8,69/jour	1,79
- les habitants de l'agglomération	66/jour	67,5/jour	10,29/jour	2,27
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles				
. STAGES DE NATATION ET DE SPORTS DE GLACE pendant les vacances scolaires, de septembre à juin, pour :	19/jour	19,50/jour	2,97/jour	2,63
- les Bisontins	24/jour	24,5/jour	3,74/jour	2,08
- les habitants de l'agglomération	32/jour	33/jour	5,03/jour	3,13
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles				
ECOLES DE NATATION "LES CANETONS" pour :	23,5/jour	24/jour	3,66/jour	2,13
- les Bisontins	28/jour	28,5/jour	4,34/jour	1,79
- les habitants de l'agglomération	40/jour	41/jour	6,25/jour	2,50
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles				
. STAGES BABY pour :	21/jour	21,5/jour	3,28/jour	2,38
- les Bisontins	31/jour	31,5/jour	4,80/jour	1,61
- les habitants de l'agglomération	41/jour	42/jour	6,40/jour	2,44
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles				
- REPAS pris lors des stages :	selon tarifs en vigueur des restaurants scolaires			

II - Maisons Pour Tous et Centres d'Animation - Tarif des activités

Les Maisons Pour Tous municipales de Planoise et de Montrapon et les Centres d'Animation de la Grette et de Clairs-Soleils proposent des activités de loisirs éducatifs, culturels et sportifs, des accueils en Centre de Loisirs Sans Hébergement de proximité (CLSH) ainsi que des animations en pied d'immeubles, pour un public enfants, jeunes, adultes.

La participation à ces activités (sauf pour les activités en pieds d'immeubles dont l'accès est par nature totalement libre) fait l'objet d'une inscription, de l'achat obligatoire d'une carte d'usager et du paiement d'une cotisation trimestrielle pour les activités effectuées.

a) Rappel

Par délibération du 23 juin 1997, le Conseil Municipal a décidé d'une refonte générale des tarifications sur les bases suivantes :

a) intervention du quotient familial sur des bases simplifiées (3 tranches seulement) mais identiques aux bases de la Caisse des Ecoles :

- *tranche 1* pour les familles quasi sans revenus salariaux (quotient < à 1 120 F/mois) : tarif normal minoré de 50 %

- *tranche 2* couvrant les 5 autres tranches restantes de la Caisse des écoles (quotient compris entre 1 120 F et 3 970 F par mois) : tarif normal

- *tranche 3* pour les familles dépassant le plafond (quotient > 3 970 F / mois) : tarif normal majoré de 50 %.

b) minoration de 40 % environ des tarifs pour les activités «tous publics» destinées aux jeunes et aux enfants

c) allègement des tarifs CLSH sur les tarifs équivalents de la Caisse des Ecoles

d) majoration de 50 % pour les participants issus des communes ne faisant pas partie du District.

b) Propositions

La mise en place de la nouvelle application informatique pour la gestion des MPT en septembre 2000 a doté le service d'un outil permettant d'analyser les caractéristiques des adhérents inscrits pour l'année en cours. Cette analyse a permis de constater que le principe du quotient et les tarifs sont adaptés pour les activités de Centre de Loisirs et pour les activités destinées à la jeunesse. En revanche, un décalage existe, pour les activités destinées aux adultes, entre la politique tarifaire et les objectifs donnés au service (accessibilité et mixité sociale). En particulier, les adultes sans enfant sont pénalisés par le système du quotient avec pour conséquence un classement en tranche 3 (tarif majoré) dès que les revenus salariaux bruts dépassent l'équivalent de 3/4 du SMIC par personne.

C'est pourquoi, pour la saison 2001/2002, il est proposé au Conseil de n'appliquer aucune augmentation, de reconduire l'ensemble des principes énoncés ci-dessus mais de procéder à une modification du plafond de la tranche 2 de telle sorte que la majoration tarifaire ne s'applique qu'au-dessus d'un seuil fixé à une fois et demi le SMIC par personne.

D'autre part, la notion de résidents extérieurs s'applique désormais aux usagers résidant hors de la Communauté d'Agglomération.

b1 - Mode de calcul du quotient familial : nombre de parts

Nombre de parts	Quotient mensuel	Personne seule : 1	Couple sans enfant : 2	1 enfant : 2,5	2 enfants : 3	3 enfants : 4	4 enfants : 4,5	5 enfants : 5	Revenus annuels bruts en Francs								
Tranche 1	< 1 120 F (170,74 €)	< 18 662 F (2 845 €)	< 37 326 F (5 690,31 €)	< 46 658 F (7 112,97 €)	< 55 990 F (8 535,62 €)	< 74 653 F (11 380,78 €)	< 83 985 F (12 803,43 €)	< 93 317 F (14 226,08 €)									
Tranche 2	de 1 120 à 7 670 F (de 170,74 € à 1 169,28 €)	de 18 662 à 92 040 F (de 2 845 € à 14 031,41 €)	de 37 326 à 184 080 F (de 5 690,31 € à 28 062,82 €)	de 46 658 à 230 100 F (de 7 112,97 € à 35 078,52 €)	de 55 990 à 276 120 F (de 8 535,62 € à 42 094,22 €)	de 74 653 à 368 160 F (de 11 380,78 € à 56 125,63 €)	de 83 985 à 414 180 F (de 12 803,43 € à 63 141,33 €)	de 93 317 à 460 200 F (de 14 226,08 € à 70 157,04 €)									
Tranche 3	> 7 670 F (1 169,28 €)	> 92 040 F (14 031,41 €)	> 184 080 F (28 062,82 €)	> 230 100 F (35 078,52 €)	> 276 120 F (42 094,22 €)	> 368 160 F (56 125,63 €)	> 414 180 F (63 141,33 €)	> 460 200 F (70 157,04 €)									

Au-delà de 5 enfants : ajouter une demi part supplémentaire par enfant.
Hormis pour le plafond de la tranche 2, la définition des tranches et quotients reprend les éléments déterminés par la Caisse des Ecoles pour ses Centres de Loisirs.

b2 - Tarification saison 2001/ 2002**a - Carte d'utilisateur obligatoire** valable du 1/9/2001 au 31/8/2002

- 50 F (7,62 €) pour un adulte) tarifs identiques
- 20 F (3,05 €) pour une personne de - 18 ans) à 2000/2001

b - Activités de loisirs

Montant de la cotisation trimestrielle pour 31 semaines d'activité par an.

Tarif	Description	Categorie	1 h / semaine		1 h 30 / semaine		2 h / semaine	
			F	€	F	€	F	€
Tarif 1	Quotient inférieur à 1 120 F (170,74 €)	Adulte	80	12,20	105	16,01	128	19,51
		Enfant	57	8,69	73	11,13	89	13,57
Tarif 2	Quotient compris entre 1 120 et 7 670 F (de 170,74 € à 1 169,28 €)	Adulte	175	26,68	226	34,45	276	42,08
		Enfant	124	18,90	160	24,39	195	29,73
Tarif 3	Quotient supérieur à 7 670 F (1 169,28 €)	Adulte	268	40,86	337	51,38	425	64,79
		Enfant	190	28,97	245	37,35	300	45,73

Le tarif «enfant» est applicable aux jeunes de moins de 18 ans.

c - Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

Année scolaire : 31 semaines par an - cotisation trimestrielle

Vacances : cotisation en fonction du nombre de 1/2 journées

	Quotient	Année scolaire			Vacances		
		Alloc. CAF ou MSA avec bons	Alloc. CAF ou MSA sans bon	Non alloc. CAF ou MSA	Alloc. CAF ou MSA avec bons	Alloc. CAF ou MSA sans bon	Non alloc. CAF ou MSA
		Cotisation trimestrielle			Coût de la 1/2 journée		
Tarif 1	< 1 120 F (170,74 €)	40 F 6,10 €	115 F 17,53 €	206,80 F 31,53 €	4 F 0,61 €	11,5 F 1,75 €	20,68 F 3,15 €
Tarif 2	de 1 120 à 7 670 F (de 170,74 à 1 169,28 €)	70 F 10,67 €	145 F 22,11 €	236,80 F 36,10 €	7 F 1,07 €	14,5 F 2,21 €	23,68 F 3,61 €
Tarif 3	> 7 670 F (1 169,28 €)	100 F 15,24 €	175 F 26,68 €	266,80 F 40,67 €	10 F 1,52 €	17,50 F 2,67 €	26,68 F 4,07 €

A prestation équivalente (CLSH sans repas à la 1/2 journée pour les allocataires avec bons), les tarifs sont identiques aux tarifs 2001/2002 de la Caisse des Ecoles. Pour les autres bénéficiaires, le tarif est inférieur de 2,50 F à celui de la Caisse des Ecoles en raison de la durée des CLSH (3 h par séance contre 4 h à la Caisse des Ecoles).

d - Tarifs spécifiques

- *Participation à la Galerie de l'Amateur* ou aux activités bricolage : carte d'utilisateur obligatoire - pas de cotisation

- *Galas de danse* - droits d'entrée :

* - de 14 ans : gratuit

* de 14 à 18 ans : 2,50 € (16,40 F), contre 2,29 € (15 F) en 2000/2001

* 18 ans et + : 4 € (26,24 F), contre 3,81 € (25 F) en 2000/2001

- *Spectacles* dans le cadre des Fêtes de quartier - droits d'entrée :

* scolaire ou - de 18 ans : 1,50 € (9,84 F), contre 1,52 € (10 F) en 2000/2001

* 18 ans et + : 4 € (26,24 F), contre 3,81 € (25 F) en 2000/2001

- *Randonnées* : 150 F/an (22,87 €) + carte d'utilisateur (sans changement)

- *Stages thématiques* : inclus dans le CLSH pour les enfants, 50 F (7,62 €) la semaine pour les jeunes + carte d'utilisateur (abandon de la tarification par tranche dans un souci de simplification)

- *Animations en pied d'immeubles* : participation libre et gratuite, pas de carte d'utilisateur. Exceptionnellement, une participation aux dépenses pourra être demandée en cas de sortie organisée, sur la base de 50 % des coûts de prestation pris en charge par la Ville.

e - Secteur Jeunesse

Des activités ponctuelles sont organisées pendant l'année pour les usagers des Secteurs Jeunesse.

Une participation financière à l'activité sur la base de 50 % du coût de la prestation pris en charge par la Ville est demandée aux participants en complément de la carte d'utilisateur.

Ce tarif s'applique pour les activités organisées par les MPT et Centres d'Animation de la Ville pour un groupe accompagné «constitué» de jeunes inscrits à cette activité.

En aucun cas, les MPT et Centres d'Animation ne peuvent délivrer des billets ou tickets d'entrée à des établissements (piscine, patinoire, concert, bowling, ...) pour des individuels hors activité organisée et encadrée par les animateurs.

Des activités hebdomadaires sont organisées pendant l'année pour les usagers des secteurs jeunesse : une cotisation de 50 F/trimestre (7,62 €) est demandée en complément de la carte d'utilisateur.

f - Centre d'animations sportives des Clairs-Soleils

Les activités hebdomadaires à caractère sportif font l'objet d'une cotisation trimestrielle de 30 F (4,57 €) en complément de la carte d'utilisateur.

Le Conseil Municipal est invité à adopter le mode de calcul du quotient familial et les tarifs pour la saison 2001/2002.

III - Orchestre de Besançon

Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal de fixer pour la saison 2001 - 2002 les tarifs des abonnements et billets d'accès aux activités de l'Orchestre de Besançon selon deux périodes : du 1^{er} septembre au 31 décembre 2001 et du 1^{er} janvier au 30 juin 2002.

Compte tenu des problèmes inhérents au changement de monnaie, les tarifs ont été arrondis prioritairement en Francs jusqu'au 31 décembre 2001 et en Euros à compter du 1^{er} janvier 2002.

1. Tarifs du 1^{er} septembre au 31 décembre 2001

	Rappel		Proposition		Augmen- tation
	Saison 2000-2001				
	en F	en euro	en F	en euro	%
Billet à l'unité					
* plein tarif	110,00	16,77	111,50	17,00	1,36
* collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	80,00	12,20	82,00	12,50	2,50
* de 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois	50,00	7,62	52,50	8,00	4,00
* sur présentation du passeport culturel	30,00	47,50			passeport supprimé par l'Université
* sur présentation de la carte «avantage jeunes »	35,00	5,34	36,00	5,49	2,86
* animations scolaires	25,00	3,81	26,00	3,96	4,00
* moins de 12 ans accompagné d'un adulte	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	
Abonnement 3 concerts					
* plein tarif	285,00	43,45	285,50	43,52	0,18
* collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	195,00	29,73	197,00	30,03	1,03
* de 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	120,00	18,29	121,50	18,52	1,25
* moins de 12 ans accompagné d'un adulte	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	
Abonnement 7 concerts					
* plein tarif	595,00	90,71	597,00	91,01	0,34
* collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	420,00	64,03	423,00	64,49	0,71
* de 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	280,00	42,69	282,00	42,99	0,71
* moins de 12 ans accompagné d'un adulte	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	
Concerts / animation					
* billets à l'unité (nouveaux tarifs)					
adultes	n'existaient pas les saisons précédentes		78,00	11,89	
enfants			39,00	5,95	
* Abonnement 3 concerts					
adultes			210,00	32,01	
enfants			105,00	16,01	

2. du 1^{er} janvier au 30 juin 2002

	Proposition		Différence en Euros par rapport à la période du 1.09 au 31.12.2001 %
	en F	en euro	
Billet à l'unité			
* plein tarif	111,51	17,00	-
* collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	81,99	12,50	-
* de 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois	52,48	8,00	-
* sur présentation de la carte « avantage jeunes »	36,08	5,50	+ 0,18
* animations scolaires	26,24	4,00	+ 1,01
* moins de 12 ans accompagné d'un adulte	gratuit	gratuit	
Abonnement 3 concerts			
* plein tarif	285,34	43,50	- 0,06
* collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	196,79	30,00	- 0,10
* de 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	121,35	18,50	- 0,10
* moins de 12 ans accompagné d'un adulte	gratuit	gratuit	
Abonnement 7 concerts			
* plein tarif	596,92	91,00	- 0,01
* collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	423,09	64,50	+ 0,01
* de 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	282,06	43,00	+ 0,02
* moins de 12 ans accompagné d'un adulte	gratuit	gratuit	
Concerts / animation			
* billets à l'unité			
adultes	78,71	12,00	+ 0,90
enfants	39,36	6,00	+ 0,70
* Abonnement 3 concerts			
adultes	209,91	32,00	- 0,03
enfants	104,95	16,00	- 0,06

«**M. Alexandre CHIRIER** : Monsieur le Maire, brièvement une petite suggestion. J'ai pu observer que nos voisins dolois qui ont un magnifique parc aquatique qui s'appelle Isis ont mis en place une sorte de carte horaire à 10 F, ce qui permet aux gens qui travaillent entre midi et deux et le soir d'aller peu de temps à la piscine à 10 F de l'heure. Si on m'a bien expliqué le système, on charge la carte, c'est un peu comme les cartes de stationnement et je trouve que ça pourrait peut-être augmenter la fréquentation des piscines notamment. Si les services pouvaient étudier cette possibilité, j'en serais ravi.

M. LE MAIRE : C'est une idée qui ne me paraît pas inintéressante. Il faut savoir si notre monétique le permet mais effectivement, on n'a pas forcément envie de payer un ticket de piscine au tarif normal pour une heure mais avec un ticket à la carte peut-être. C'est une solution à étudier, on va regarder cela, suggestion intéressante».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions des Sports, Culturelle et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'ensemble de ces tarifs.

Récépissé préfectoral du 6 juillet 2001.